

## PROGRAMME BILAN DE COMPETENCES

*Le bilan de compétences vous aide à faire le point sur votre vie professionnelle  
Nous analysons ensemble vos acquis, vos pratiques et vos comportements,  
Nous identifions vos compétences, vos aptitudes et vos motivations,  
Nous élaborons un projet professionnel adapté à votre personnalité.*

### Les objectifs

- Définir un projet professionnel réaliste, réalisable et épanouissant
- Mettre ce projet en adéquation avec ses compétences et sa personnalité
- Elaborer le parcours de mise en œuvre : étapes, conditions, échéances

### Public

- Personne souhaitant faire le point sur sa vie - professionnelle pour l'élaboration de projet(s) professionnel(s)

### Prérequis

- Pas de prérequis

### Les méthodes mobilisées

*Co construction et mode agile*

- Ateliers et travaux personnels adaptés
- Entretiens individuels et confidentiels
- Tests et évaluation de personnalité
- Approche dynamique et bienveillante

### Les moyens techniques

- Paperboard, Vidéoprojecteur et Tableau blanc
- Espace documentaires et utilisation de PC à disposition
- Salle d'entretien équipée internet

### L'intervenant

Consultant spécialisé

- ✓ Professionnels aguerris
- ✓ Formés en Bilan de compétences
- ✓ Expérimentés en entreprise

### Dispositifs de suivi et modalités d'évaluation

- Émargement signé par le bénéficiaire et le consultant
- Synthèse du bilan de compétences comprenant l'évaluation des acquis
- Suivi post bilan de compétences à 6 mois

### Les modalités

#### **Bilan individuel**

**Durée :** 24 heures

8 entretiens complétés de travaux

**Dates :** à convenir

**Tarif :** nous consulter

Financement CPF, Individuel, Plan de Développement des Compétences (entreprise) ou Pôle emploi

#### **Lieu et Contact :**

##### Antenne Ile de la Réunion

8 rue des Argonautes

97434 La Saline les Bains

Tel : 02.62.917.935

Email : [administration@cortoconcept.fr](mailto:administration@cortoconcept.fr)

##### Antenne Métropole

14 rue de Chabannes

83000 Toulon

Tel : 06.85.815.200

Email : [magali.noaro@gmail.com](mailto:magali.noaro@gmail.com)

#### **Modalités d'accès à la prestation :**

- Entretien préalable d'information
- Accès aux personnes à mobilité réduite
- Nous consulter pour toute question relative à l'accessibilité de nos formations aux personnes en situation de handicap.

#### **Délai d'accès à la prestation :**

- Démarrage prévu selon planning fixé (Sous réserve d'acceptation de prise en charge)

**Modalités techniques et pédagogiques d'accompagnement (en présentiel, en distanciel ou en mixte) : mixte**

# PROGRAMME BILAN DE COMPETENCES

## Entretien préliminaire d'information

### 1. Analyse de situation, bilan de carrière

- 1.1 Historique de vie
- 1.2 Analyse des postes et/ou des expériences
- 1.3 Capitalisation active
- 1.4 Identification des compétences et aptitudes

### 2. Définition des priorités personnelles et professionnelles

- 2.1 Inventaire des priorités
- 2.2 Identification des ambitions, des attentes, des objectifs
- 2.3 Expression des motivations

### 3. Elaboration de projet(s)

- 3.1 Elaboration des pistes et hypothèses
- 3.2 Priorisation des projets
- 3.3 Pose des repères (critères)

### 4. Etudes métier / marché

- 4.1 Recueil d'information, études et enquêtes
- 4.2 Recherches guidées
- 4.3 Rencontres / Business plan

### 5. Evaluation de faisabilité, adéquation de personnalité

- 5.1 Evaluation de projet
- 5.2 Identification du parcours
- 5.3 Evaluation de personnalité
- 5.4 Confrontation argumentée

### 6. Validation du parcours

- 6.1 Engagement motivé
- 6.2 Validation des objectifs et des étapes
- 6.3 Elaboration des outils de présentation
- 6.4 Préparation opérationnelle

## Synthèse et recommandations

## PROGRAMME BILAN DE COMPETENCES

### Cadre réglementaire/déontologique de la prestation

#### Consentement du bénéficiaire :

Un bilan de compétences ne peut être réalisé qu'avec le consentement du bénéficiaire, volontairement exprimé (Article L.900-4-1 du Code du Travail)

#### Déroulement

Le bilan de compétences doit se dérouler en 3 phases (Article R. 900-1 du Code du Travail) :

- Phase préliminaire : analyse de la demande, définition conjointe des modalités de déroulement...
- Phase d'investigation : bilan personnel, test d'orientation et de personnalité, analyse métier / marché, recherches documentaires...
- Phase de conclusion : élaboration des plans d'action, rédaction du document de synthèse, suivi post bilan...

#### Financement

- Financement individuel
  - Compte personnel de formation
  - Pôle Emploi
  - Plan de développement des compétences de l'entreprise (salariés) ou d'un congé de reclassement
- Lorsque le bilan est réalisé sur le temps de travail, il est assimilé à l'exécution normale du contrat de travail. Les employeurs ne peuvent réaliser eux-mêmes des bilans de compétences pour leurs salariés (Article R.6313-5). Le coût du bilan est à la charge de l'employeur, sauf dans les cas où le CPF est mobilisé. Lorsque le salarié mobilise son compte personnel de formation pour un bilan en tout ou partie, pendant le temps de travail, il doit demander l'accord préalable de l'employeur selon les règles propres au compte personnel de formation.

#### Confidentialité

Le prestataire s'engage à garder confidentiel, les informations communiquées lors du bilan. Le document de synthèse peut être transmis à un tiers uniquement avec le consentement du bénéficiaire (Article R.900-4-1 du Code du Travail). Les manquements constatés exposent le prestataire à des sanctions civiles ou/et pénales, suivant la nature du délit considéré (Article du Code Pénal 226-13).

### Pour + d'informations :



Source : <https://travail-emploi.gouv.fr/formation-professionnelle/droit-a-la-formation-et-orientation-professionnelle/bilan-competences>



Source : <https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000037883747&categorieLien=id>